

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Activités physiques et sportives (Partie I)</b>
<b>Section(s)</b>	- (3 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Magali RANDOUR	68	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Activités physiques et sportives - Partie 1	68h	Véronique DELMELLE Caroline GODART Elise GOFFIN Line MARTROYE Magali RANDOUR Olivier VEYS Sonia WELLENS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Activités physiques et sportives - Partie 1 : 4h de théorie, 64h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Activités physiques et sportives - Partie 1 : Français

Connaissances et compétences préalables
cours de psychologie générale, PPHI, Psychomotricité, Anatomie, Physiologie

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre un acteur institutionnel et social engagé</li> <li>• S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates</li> <li>• Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles</li> <li>• Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne</li> </ul>

Acquis d'apprentissage spécifiques
Sports adaptés: Adapter en fonction d'un handicap physique, sensoriel ou mental l'accès aux différentes disciplines sportives de compétition ou de divertissement.
Appliquer les différentes techniques: Endurance 800m et brevet élémentaire de sauvetage(BES)

## Contenu de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 1

? **Module Natation** : participation active à toutes les séances + exigences minimales :

- Test d'endurance 800 m ;
- Test du brevet élémentaire de sauvetage (BES) : Enchaîner le saut du sauveteur, 2 longueurs

en nage ventrale tête hors de l'eau, descente et repêchage du mannequin à 2 mètres minimum de profondeur (3 essais sont autorisés) et remorquer le mannequin sur 20 mètres en maintenant le visage du mannequin hors de l'eau.

? **Module Sports Adaptés** :

- participation active à toutes les séances.
- participation à un événement sportif APA

## Méthodes d'enseignement

**Activités physiques et sportives - Partie 1** : approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures

## Supports

**Activités physiques et sportives - Partie 1** : syllabus, notes d'exercices, cf. contrat de cours

## Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Activités physiques et sportives - Partie 1 : Français

**Méthode d'évaluation de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 1 :**

**60% pour la natation Q3** (Examen pratique - Evaluation continue)

**40% pour les sports adaptés**: examen écrit 50% **participation à l'événement de sports adaptés 50%**

? Les évaluations se font de façon continue à travers les différents modules proposés. Elles peuvent se faire sous forme d'épreuves pratiques et/ou écrites.

? **La participation aux cours est obligatoire** suivant le Règlement Général des Etudes et des Examens et selon les modalités reprises dans la 1ère partie du règlement de l'Education Physique. Un coefficient de pondération relatif aux présences est pris en compte.

? Le savoir-être est évalué et un comportement adéquat est exigé.

? **L'évaluation en natation est éliminatoire.** La production de brevets obtenus antérieurement dans un autre établissement n'est pas pris en compte !

? Un échec grave, égal ou inférieur à 35% de la note se rapportant à l'un des deux modules entraîne un échec dans la discipline.

? **Toute absence à une des épreuves** (Natation ou Sports adaptés ou autre évènement sportif) **sera sanctionnée d'une absence à tout l'Activité d'Apprentissage.**

L'étudiant qui n'aurait pas signé le contrat APS lors de la première séance est tenu de faire la démarche personnellement et dans les plus brefs délais.

Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (article 6).

Année académique : **2020 - 2021**